

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
 Nom : (±)-4-[1-(2,3-diméthylphényl)éthyl]-1H-imidazole
 N° CAS : 86347-14-0
 Synonymes : Medetomidine

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Agent anti-salissures pour utilisation dans les peintures marines contre les organismes très salissant, en particulier les bernaches

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

I-TECH AB c/o Astrazeneca
 Pepparedsleden 1
 431 83 Mölndal - Sweden
 T +46 31 788 05 60
info@i-tech.se

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 2 (Oral) H300
 Acute Tox. 2 (Inhalation) H330
 Aquatic Acute 1 H400
 Aquatic Chronic 1 H410 (M=10)
 Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

T+; R26
 T; R25
 N; R50/53
 Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Mortel par inhalation. Mortel en cas d'ingestion. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS06

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
 Mentions de danger (CLP) : H300 - Mortel en cas d'ingestion
 H330 - Mortel par inhalation
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
 Conseils de prudence (CLP) : P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Selektope

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P405 - Garder sous clef

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Effet sédatif important en cas d'inhalation ou d'ingestion.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
(±)-4-[1-(2,3-diméthylphényl)éthyl]-1H-imidazole	(N° CAS) 86347-14-0	>= 97	T+; R26 T; R25 N; R50/53
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
(±)-4-[1-(2,3-diméthylphényl)éthyl]-1H-imidazole	(N° CAS) 86347-14-0	>= 97	Acute Tox. 2 (Oral), H300 Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)

Textes des phrases R,-H- et EUH: voir section 16.

3.2. Mélange

Non applicable

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. Administrer de l'oxygène et une assistance respiratoire si nécessaire. Appeler immédiatement un médecin, même en l'absence de signes immédiats.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter immédiatement tout vêtement ou chaussure souillés. Rinçage abondant à l'eau. En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Transférer rapidement à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Information pour le personnel médical : Une solution aqueuse du dérivé de sel de chlorhydrate de 4 - [1 - (2,3-diméthylphényl) éthyl]-1H-imidazole mieux connu sous le nom de chlorhydrate de médétomidine est utilisée en médecine vétérinaire comme sédatif / analgésique, agent agoniste alpha-2-adrenergique . Peut causer des effets cliniques, incluant sédation, bradycardie, hypotension, hyperglycémie, dépression respiratoire et coma. Symptômes et effets aigus : Effets tels que somnolence, diminution de la fréquence cardiaque, ralentissement de la respiration. Peut conduire au coma et à la mort.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse, poudre.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Ne pas respirer les fumées.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Selektope

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eviter tout contact direct avec le produit. Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. Ne pas respirer les poussières. Ne pas fumer. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Faire évacuer la zone dangereuse. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Ramasser mécaniquement le produit par aspiration et/ou par balayage. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

Autres informations : Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Capter les poussières à leur point d'émission. Eviter tout contact direct avec le produit. Ne pas respirer les poussières. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières. Interdire la zone aux personnes non autorisées.

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains après toute manipulation. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert.

Conditions de stockage : Conserver à l'abri de la lumière. Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles. Garder sous clef.

Matériaux d'emballage : Polyéthylène. Verre.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Capter les poussières à leur point d'émission. Interdire la zone aux personnes non autorisées.

Protection des mains : Gants de protection.

Protection oculaire : Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection.

Protection des voies respiratoires : Appareil respiratoire avec filtre P3.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Apparence : Poudre cristalline.

Couleur : Aucune donnée disponible

Odeur : Inodore.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 8,2 (1g/L) (CIPAC MT 75,3)

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : 110 - 116 °C (EC A.1, OECD 102)

Selektope

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: > 150 °C (EC A.2, OECD 103)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: 0,0035 mPa (20°C, OECD104)
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 1,113 g/cm ³
Solubilité	: Eau: 186 mg/l (pH 7,9 & 20°C) (EC A6) Acétone: 2 - 170 g/100ml Solvant organique: Soluble
Log Pow	: 3,1 (pH 9 & 20°C) (EC A.8, OECD 107)
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant selon les critères CE.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Autres propriétés : Taille des particules : 0.3% (< 10 µm). Tension de surface 63.5 mN/m (EC A.5, OECD 115).

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Acétone.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂). Divers fragments hydrocarbonés.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Mortel en cas d'ingestion. Mortel par inhalation.

Selektope (86347-14-0)	
DL50 orale rat	> 31,25 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (OECD402)
CL50 inhalation rat	0,14 mg/l/4h (OECD 403)
ATE (par voie orale)	31,250 mg/kg
ATE (poussières, brouillard)	0,140 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) Non irritant par application cutanée chez le lapin (OECD 404) pH: 8,2 (1g/L) (CIPAC MT 75,3)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) Non irritant par application oculaire chez le lapin (OECD 405) pH: 8,2 (1g/L) (CIPAC MT 75,3)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Données manquantes) Non sensibilisant cutané chez le cobaye (Solution aqueuse - 0.06%)

Selektope

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. OECD 471)
Cancérogénicité	: Non classé (Données manquantes. Aucun effet cancérogène reporté)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) LOAEL : 24 µg/kg
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Données manquantes)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Données manquantes)
Danger par aspiration	: Non classé (Impossibilité technique d'obtenir les données)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Selektope (86347-14-0)	
CL50 poisson	30 mg/l/96h (Zebra fish) (OECD 203)
CE50 Daphnia	4,5 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)
ErC50 (algues)	0,34 mg/l/72h (Scenedesmus subspicatus)
NOEC (chronique)	0,005 mg/l (America-mysis bahia) (28jours)

12.2. Persistance et dégradabilité

Selektope (86347-14-0)	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable (OECD 301). Temps de demi-vie (j) : 110.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Selektope (86347-14-0)	
BCF	< 1
Log Pow	3,1 (pH 9 & 20°C) (EC A.8, OECD 107)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Selektope (86347-14-0)	
Résultats de l'évaluation PBT	Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos. Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables. Détruire en installation autorisée.

Indications complémentaires : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° UN (ADR)	: 2811
N° UN (IATA)	: 2811
N° UN (IMDG)	: 2811

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport	: SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.
Description document de transport	: UN 2811 SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. ((±)-4-[1-(2,3-diméthylphényl)éthyl]-1H-imidazole), 6.1, II, (D/E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU)	: 6.1
Code de classification (ONU)	: T2

Selektope

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Classe (IATA) : 6.1
Classe (IMDG) : 6.1
Étiquettes de danger (ONU) : 6.1



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : II
Groupe d'emballage (IMDG) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui
Polluant marin : Oui



Autres informations : Dangereux pour l'environnement.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 60
Code de classification (ONU) : T2
Panneaux oranges :



Disposition spéciale (ADR) : 274, 614
Catégorie de transport (ADR) : 2
Code de restriction concernant les tunnels : D/E
Quantités limitées (ADR) : 500g
LQ : LQ18
Quantités exceptées (ADR) : E4
Code EAC : 2X

14.6.2. Transport maritime

Ship Safety Act : Toxic and infectious substances/Toxic substances(Dangerous Goods Notification Schedule first second and third Article Dangerous Goods Regulations)
Port Regulation Law : Hazardous materials (Poison) (Article 21, Paragraph 2 of Law, Article 12 rule, notice attached table that defines the type of dangerous goods)
N° GSMU : 154

14.6.3. Transport aérien

Civil Aeronautics Law : Toxic and infectious substances/Toxic substances(Hazardous materials notice Appended Table 1 Article 194 of the Enforcement Regulations)

14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

Selektope

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page). Révision : §1.3.

Autres informations

: Fiche de données de sécurité établie par : LISAM SERVICES - TELEGIS
17, Rue de la Couture F-60400 PASSEL
Safety Made Easy with www.lisam.com.

Texte complet des phrases R, H et EUH:

Acute Tox. 2 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2
Acute Tox. 2 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 2
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
H300	Mortel en cas d'ingestion
H330	Mortel par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R25	Toxique en cas d'ingestion
R26	Très toxique par inhalation
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
N	Dangereux pour l'environnement
T	Toxique
T+	Très toxique

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.